

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
Mission permanente auprès des Nations Unies



ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES
79^{ème} Session

SIXIEME COMMISSION

POINT 86:

PROTECTION DES PERSONNES EN CAS DE CATASTROPHE

Intervention de

Madame Mariam Sao

Conseiller

New York, le 04 octobre 2024

(Vérifier au prononcé)

Monsieur le Président,

La Mauritanie félicite la Commission de droit international(CDI) pour le travail qu'elle a accompli en élaborant le projet d'articles sur la protection des personnes en cas de catastrophe et les commentaires y relatifs.

Nous notons avec satisfaction la décision de l'Assemblée générale , dans sa résolution 76/119, de créer un groupe de travail chargé d'examiner la recommandation de la CDI concernant l'élaboration d'une convention par l'Assemblée ou par une conférence internationale de plénipotentiaires, fondée sur le projet d'articles sur la protection des personnes en cas de catastrophe, ou toute autre mesure qui pourrait être prise à l'égard du projet d'articles.

Tel projet d'articles serait une première étape utile pour déterminer comment les États peuvent se préparer aux catastrophes et y répondre.

Ma délégation souscrit aux déclarations faites au nom du groupe Africain et du groupe Arabe.

Monsieur le Président,

Les évènements de ces dernières années montrent que les aléas naturels n'épargnent nul pays, nulle puissance à travers la planète. D'un tsunami de l'océan Indien aux ouragans et aux cyclones dévastateurs des États-Unis, en passant par les grandes inondations d'Europe et d'Asie, des centaines de milliers de personnes ont péri et des millions d'autres ont perdu leurs moyens de subsistance.

L'Afrique est un continent où le nombre de catastrophes a augmenté au cours de ladite période. Le nombre de personnes touchées y est le plus élevé, et les pertes économiques subies augmentent en crescendo d'année en année. L'impact de ces catastrophes constitue désormais, sur le continent, un réel fardeau pour le développement durable.

En effet, de nombreux pays africains font face non seulement aux ouragans, mais aussi aux invasions acridiennes dépassant les seuils de nuisibilité sans précédent.

Les pays touchés par les invasions de criquets pèlerins sont déjà aux prises avec des phénomènes climatiques extrêmes tels que les sécheresses, les inondations, les vagues de chaleur, et l'escalade potentielle des risques liés aux criquets pèlerins dans ces régions pourrait exacerber les défis existants.

Monsieur le Président,

La Mauritanie est un pays particulièrement vulnérable aux risques de catastrophes telles que les sécheresses, les inondations et des épidémies, provoquant des pertes humaines et matérielles considérables.

Dans le contexte actuel du changement climatique, le pays a connu ces dernières années des événements environnementaux extrêmes se matérialisant par des sécheresses prolongées, des inondations et des feux de brousses ravageant d'importantes ressources pastorales. Face à cette situation et à une menace toujours présente, il est devenu urgent de renforcer la capacité des différents acteurs intervenant dans les systèmes d'alerte précoces et d'actions anticipatoires des risques de catastrophes établis ; et ce à tous les niveaux, central et décentralisé ainsi que communautaires.

Chaque année, l'insécurité alimentaire affecte en moyenne 26% des ménages et provoque le déplacement interne et transfrontalier de personnes.

Les projections climatiques indiquent pour l'avenir une augmentation probable de la fréquence des conditions météorologiques propices aux aléas et catastrophes tels que des incendies dans le pays, avec notamment une hausse des températures et une plus grande variabilité du régime des pluies, dans les zones déjà exposées à ce risque (dont les régions du Hodh El Chargui et du Gorgol).

Aussi, il est clair que la Mauritanie présente un niveau de risque élevé pour les inondations urbaines et côtières, les crues, les vagues de chaleur extrême, les feux de brousse et la sécheresse avec, comme conséquence logique, la pénurie en eau.

Monsieur le Président,

Une gestion efficace des risques et des systèmes d'alerte précoce et d'actions anticipatoires sont essentiels pour répondre aux catastrophes naturelles. C'est dans ce cadre qu'un Projet financé par la protection civile et l'aide humanitaire de l'Union Européenne, avec un réseau d'informateurs clés (au niveau communautaire) et un système d'alertes précoces sur les risques de catastrophes ont été mis en place au niveau de dix villages de la moughataa (département) de Bassikounou et de dix autres dans la moughataa de Adel Bagrou. Ces informateurs clés remontent les informations (alertes météo, risques de sécheresses, etc.) vers un point focal des alertes qui se charge de vérifier la véracité et la pertinence de l'information avant d'en informer les services techniques compétents.

La Mauritanie est impliquée dans les initiatives régionales et mondiales menées pour appuyer la réduction des risques et catastrophes au niveau national et local, notamment à travers une participation forte dans la mise en œuvre de la Campagne Mondiale pour les Villes Résilientes et la préparation de rapports de progrès réguliers pour accompagner la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo.

Dans le même ordre, le Bureau du PNUD en Mauritanie a mis en œuvre un projet de renforcement des capacités nationales de coordination des activités de gestion des risques de catastrophe, concrétisé par la mise à disposition d'unités informatiques devant constituer un réseau d'alerte précoce intersectoriel, ainsi que par l'élaboration du Plan d'Action National de Gestion des Risques de Catastrophe (PANGRC), validé en conseil des ministres . Ce Plan prévoit la mise en place d'un mécanisme de coordination national pour la GRC (« Plate-forme national »), ce qui répond aux prérogatives du Cadre d'action de Hyogo qui suggère cet outil pour renforcer la coordination et le plaidoyer afin de « veiller à ce que la réduction des risques de catastrophe soit une priorité nationale et locale et à ce qu'il existe, pour mener à bien les activités correspondantes, un cadre institutionnel solide. »

De même, Le Gouvernement Mauritanien a adopté une série de politiques et stratégies pour la lutte contre les impacts des changements climatiques telles que : le Plan d' Action national d' adaptation au changement climatique (PANA, 2004) , la Stratégie Nationale de l'Environnement et du Développement Durable (SNEDD), la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) sous l'égide de l'Accord de Paris sur le Climat, mais également l e programme ADRiFi (Programme de financement de la gestion des risques de catastrophes en Afrique) qui va contribuer à la mise en œuvre de la CDN et de ces différents plans stratégiques.

Monsieur le Président,

Pour conclure,

La communauté internationale s'est fixée des objectifs de développement durable et d'éradication de la pauvreté. Or, pour réaliser ces Objectifs, il est extrêmement important de faire des progrès en matière de réduction des vulnérabilités aux catastrophes. Aussi, la réalisation de ces Objectifs est également essentielle pour réduire la vulnérabilité aux catastrophes. Concernant l'Afrique, des actions sont nécessaires à tous les niveaux pour aider à faire face efficacement aux catastrophes provoquées par les aléas naturels et les conflits, y compris l'impact environnemental et humanitaire de ceux-ci.

Il reste impératif pour notre communauté d'avoir un cadre réglementaire de coopération internationale pour nous permettre de pouvoir faire face de manière rapide aux catastrophes, tout en accordant une attention particulière à la souveraineté des états, à la préservation des droits et de la dignité des personnes touchées.